

/-M.D./

/COPIE/

Usumbura, le 23 novembre 1955.-

SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS.

N\* 61/4677.

TRANSMIS COPIE pour information à

- Monsieur l'Inspecteur du Budget à USUMBURA.
- Monsieur le Chef du Service des Finances à USUMBURA.
- Monsieur le Résident du Ruanda à KIGALI.
- Monsieur le Chef du Service de la Justice et du Contentieux à USUMBURA.

Usumbura, le 23 novembre 1955

L'Ingénieur Provincial, Chef de Service  
des Travaux Publics du Ruanda-Urundi  
Sé/: J. VAN VLAENDEREN.,

KIBUNGO



5129

Monsieur l'Administrateur de Territoire  
de et à  
K I B U N G U.

Monsieur l'Administrateur,

J'ai l'honneur de vous confirmer mon télégramme n\* 61/452317 du 17 courant et de vous subdéléguer la somme de DEUX CENT MILLE FRANCS à l'article 071-02 du B.O. 1955.

L'emploi de cette somme vous a été indiqué dans ma lettre n\* 61/4487 du 14 novembre 1955.  
Elle doit donc couvrir l'achat des matériaux y repris.  
La M.O.I. doit être payée à charge de l'article 071-01.

Votre subdélégation totale "Achats sur place" s'élève donc à 238.750 frs.

Veillez, je vous prie, compléter votre fiche I ter.

Je vous rappelle que tous achats de matériaux doivent être engagés avant le 31 décembre 1955.-

L'INGENIEUR PROVINCIAL, CHEF DE SERVICE DES  
TRAVAUX PUBLICS DU RUANDA-URUNDI

sé/ J. VAN VLAENDEREN.-